

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2 QUATER

N° 289

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 289

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 2 QUATER

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« activité »,

insérer les mots :

« d'exploration ou d'exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.